

COMPTE-RENDU DE LA SESSION D'AUTOMNE DE LA SECTION 17

La session d'automne s'est déroulée du lundi 27 au jeudi 30 novembre 2006.

Suite à la démission de la section d'A-M. Gontier pour raisons personnelles, E. Josselin a été élu membre de la section 17 par les autres membres de la section comme le prévoit le règlement intérieur. L. Pagani a ensuite été élu Secrétaire par la section 17 ainsi complétée.

Les interlocuteurs de la section 17 au sein de l'INSU et du département PU ont changé. D. Le Quéau a été nommé directeur de l'INSU/PU en Juin 2006 en remplacement de S. Joussaume, et J-M. Hameury a été nommé Directeur Adjoint Scientifique chargé de la division Astronomie Astrophysique à l'INSU en novembre 2006, en remplacement d'A-M. Lagrange

Lors de l'interaction qui a eu lieu le 27 au matin, D. Le Quéau a souligné la complexité de la nouvelle structuration des départements au CNRS, avec la mise en place du département transverse "Sciences de l'Environnement" (SDE) qui présente des recouvrements évidents avec l'INSU et le département délégué "Planète et Univers" au sein du département MIPPU. Il a précisé les priorités en cours de mise en place pour l'INSU / PU :

- "Système Terre" (problèmes environnementaux au sens large) en interaction avec SHS.

- "Fondations" : cosmologie et univers lointain (avec l'IN2P3).

- "Origines des Planètes et de la Vie"

La priorité "Origine des Planètes et de la Vie" a conduit à la mise en place d'un nouveau programme interdisciplinaire (PID). Il n'est pas prévu de mettre en place une Commission Interdisciplinaire (CID) pour accompagner ce nouveau programme (sur le modèle de la CID 47 pour "Fondations" et le PID "Astroparticules") avant la fin du mandat en cours.

Postes ouverts au concours CR et DR en 2007

En ce qui concerne les concours de recrutement chercheur en 2007, D. Le Quéau indique qu'il n'y avait que 19 postes pour tout PU au départ et 47 pour SDE. Ce département transverse a attribué 22 postes aux sections rattachées au département délégué PU dont 1 pour la section 17. Ce sont pour la plupart des postes fléchés et non pas coloriés. Ce type de postes a conduit dans le passé à des dysfonctionnements (profils quasiment superposables à un dossier particulier, conduisant à un nombre de candidatures proche de l'unité, niveau moyen des dossiers nettement inférieur à celui des concours banalisés...). On retrouve cette année (mais pas en 17) des profils définis de manière très précise en terme de thématique mais aussi d'affectation. Contrairement aux années précédentes, les CID ont été directement pourvues en postes sur une ligne "pluridisciplinarité". Au final, Il y aura autant de postes CR (8) ouverts au concours en 2007 qu'en 2006 pour la section 17 (2 CR1, 6 CR2 dont un fléché). Le fléchage 17 ("dynamique de l'environnement spatial") est suffisamment large pour qu'il y ait pluralité de candidatures de bon niveau. Parmi les 12 postes ouverts en la CID 47 depuis 4 ans, quatre (soit un en moyenne par an) a été ou sera rattaché à la section 17 au moment de la titularisation. La section 17 rappelle que le rythme de départs à la retraite atteindra 15 par an en moyenne de 2007 à 2010. Ces départs ne seront donc que très

partiellement compensés par de nouveaux recrutements si le niveau actuel est maintenu.

Les coloriations des 2 postes CR1 et des 5 postes CR2 non fléchés sont les suivants :

- cosmologie : préparation à l'exploitation de Planck
- exoplanètes : modélisation et simulations
- exploitations Herschel et/ou ALMA, en particulier dans le domaine extra-galactique
- simulations numériques lourdes/modélisations des objets astrophysiques
- surfaces planétaires : caractéristiques de la surface, interactions entre surface et atmosphère
- origine des planètes et de la vie. (interdisciplinaire)

6 postes sont ouverts au concours DR2 en 2007 au titre de la section 17. La nouvelle direction est nettement moins favorable au recrutement de DR externes que la direction précédente. La section 17 ne s'interdit évidemment pas de classer un candidat externe admissible en bon rang si le dossier et le contexte le justifient pleinement. Après discussion, la section 17 a décidé de continuer à auditionner les candidats DR2 pendant les deux dernières années du mandat.

Demandes particulières des unités

Audition des futurs directeurs de laboratoire et évaluation du programme proposé pour le quadriennal 2007-2010 :

La section 17 a émis un avis favorable à la nomination des cinq candidats directeurs d'unités (CESR, LAOG, Nancay, TBL, SYRTE). Elle note que l'un de ces candidats n'a pas de poste permanent en France. Elle demande que les tutelles s'engagent à assurer sa rémunération sur CDD pendant la durée de son mandat de 4 ans si besoin est.

Nomination de directeurs adjoints

La section 17 a émis un avis favorable à la nomination de cinq directeurs adjoints au LAM, LUTh (2) , LESIA et LERMA.

Rattachement de l'UMR 7092 (Dir. Camy_Peyret) à la FR 636 (IPSL) : Avis favorable
Rattachement de l'UMR 5574 (Dir. B. Guiderdoni) à la FR AMPERE : Avis favorable.
Changement de nom du L3AB (UMR 5804) en LAB (Lab. d'astrophysique de Bordeaux) : avis favorable

Mises à disposition, détachements, évaluation

La section a émis un avis favorable à la demande de mise à disposition et aux trois demandes de détachement qui lui étaient présentés. Deux rapports d'activité de chercheurs non disponibles au printemps ont pu être évalués. Huit chercheurs n'avaient toujours pas remis de rapport d'activité lors de la session d'automne. Cette situation qui constitue un non respect des obligations statutaires déclenche en principe une procédure d'entretien avec la direction. Il est cependant possible d'envoyer son rapport jusqu'au 31 décembre avec une lettre d'explication.

Reconstitutions de carrière et titularisation

La section 17 émet un avis favorable sur les reconstitutions de carrières qui lui ont été présentées.

La section 17 émet également un avis favorable sur la titularisation des neuf chercheurs recrutés sur les concours 2004. Elle demande que la Direction des Ressources Humaines se saisisse de l'un de ces cas afin de normaliser le plus rapidement possible sa situation vis-à-vis de son unité de rattachement.

Passages CR2-CR1 :

La Section exprime son accord avec la position exprimée par la CPCN selon laquelle il serait nécessaire de pouvoir accélérer le passage CR2-CR1 (et exceptionnellement le retarder) afin de tenir compte de la très grande diversité des profils de recrutement en CR2 et d'une évaluation des premières années d'activité des chercheurs concernés au CNRS. Elle a examiné le dossier de Frédérique Motte, considéré comme non recevable, car présentant 2 ans d'ancienneté seulement dans le grade de CR2, malgré les deux années effectuées en tant que CDD CNRS suite au changement de limite d'âge des concours en 2002. La section 17 considère que ce dossier justifie pleinement une promotion au grade de CR1. Il sera transmis à la Direction Générale à titre d'exemple pour appuyer la demande d'assouplissement des conditions de passage CR1.

La section 17 émet cinq avis favorables et un avis défavorable pour les six dossiers de promotion CR2-CR1 qui lui étaient présentés :

Pour la promotion CR2-CR1, la section 17 s'appuie sur les critères qu'elle a défini en début de mandat pour le concours d'entrée au niveau CR1, disponibles sur le site du Comité national

(<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/critere/section17.htm>)

1) Qualité des travaux scientifiques

(expérimentation, observations, traitement de données, modélisation, théorie)

2) Intérêt et pertinence du projet de recherche

3) Potentiel d'initiative et d'animation dans le contexte d'une équipe scientifique

4) Capacité à communiquer

5) Mobilité géographique et thématique (originalité, pluridisciplinarité)

Il ne s'agit évidemment pas de sombrer dans le productivisme que certains voudraient imposer comme seul critère d'excellence. Le critère placé en 1ère priorité (qualité des travaux scientifiques) impose cependant un niveau minimal de production scientifique dans les dernières années. Ce critère doit également s'appliquer aux CR2 qui demandent une promotion CR1. Il s'agit là d'une exigence légitime vis à vis de l'engagement que constitue un recrutement sur un poste statutaire pour la communauté nationale.

Dans le cadre de la session d'automne 2006, l'examen de l'un des dossiers déposés pour une promotion CR1 a amené la section 17 à émettre un avis défavorable. La production scientifique de ce jeune chercheur se situe en effet à un niveau préoccupant sur le plan quantitatif. On ne peut faire état que d'une publication à lecteur pendant les quatre années de CR2 dans un contexte scientifique plutôt favorable. Au printemps 2005, la section 17 avait déjà fait part de son inquiétude sur ce plan lors de l'évaluation à 4 ans. Il nous a donc semblé souhaitable de tirer un signal d'alarme sans équivoque en émettant un avis défavorable à la promotion CR2-CR1. L'objectif de cette démarche est que la personne concernée rectifie le tir le plus rapidement possible afin de retrouver de réelles perspectives pour le passage DR2 dans quelques années. Ce message nous semble d'autant plus important qu'il s'agit

selon nous d'un jeune chercheur disposant d'un réel potentiel. Deux membres de la section ont rencontré dans les jours qui suivaient la personne concernée afin d'expliquer notre position.

Confirmation d'affectation

Pour chaque chercheur, le nom du Directeur de Recherche responsable est précisé, suivi de celui du parrain/de la marraine pour les CR2 :

L. Bigot : UMR6202, F. Thévenin, N. Meunier
G. Chauvin : UMR5571, report d'affectation au 1/4/7. A.-M. Lagrange, C. Moutou
M. Lehnert (DR2) : UMR8111, pas de responsable.
A. Marchaudon : UMR6115, P.-L. Blelly, R. Lallement
T. Paumard : UMR8109, D. Rouan, R. Malina
C. Peroux : UMR6110, J.-P. Kneib, P. Petitjean
D. Porquet : UMR7550, J.-M. Hameury
G. Tobie : UMR6112, C. Sotin, Y. Langevin
V. Wakelam : UMR5804, S. Guilloteau, E. Roueff
P. Wolf : UMR 8630, N. Dimarck, report d'incorporation au 1/1/2007

Changement d'affectation

La section a émis un avis favorable pour les cinq demandes de changement d'affectation qui lui étaient présentées.

GDR

- GDR1877 Exobiologie (renouvellement) : La Section reconnaît l'excellent travail de ce GDR et donne un avis favorable à son renouvellement, tout en soulignant que son rôle vis-à-vis du PID "Origine des planètes et de la vie" doit être précisé.
- GDR2060 Dynamo (renouvellement) : Avis favorable. Le budget semble un peu faiblement dimensionné.
- GDR2596 Centre JMMC (renouvellement) : avis favorable. Il serait nécessaire de pérenniser ce centre au terme du prochain quadriennal.
- GDR1B Gravitation et Experience dans l'Espace (bilan final) : Bilan très positif. Il faudrait réfléchir à une suite.

Médailles

Médaille de Bronze : A. Lopez-Ariste est le candidat proposé par la section 17
Médaille d'Argent : F.X. Désert sera proposé au département au nom de la section 17. Il a également été proposé pour cette distinction par la CID47.

Colloques et Ecoles

Un avis très favorable est émis pour un soutien du CNRS aux deux colloques dont le dossier a été communiqué à la section ("Formation des structures dans l'Univers : planètes, étoiles, galaxies" et "Low Temperature Detectors 12"). En 2006, une nouvelle procédure de dépôt et de suivi de ces dossiers a été mise en place, qui ne comportait pas d'avis de la section. La section 17 considère que l'avis des sections sur la pertinence d'une conférence ou d'un colloque vis-à-vis des objectifs prioritaires de la discipline est indispensable. La formation permanente avait défini 4 niveaux d'appréciation pour les écoles. Les 15 écoles dont les dossiers ont été soumis à la section 17 en 2007 ont été évaluées de la manière suivante :

A (très bon)

„Astronomie dans l'infrarouge lointain et le submm avec Herschel“
„La révolution planétaire“
„Traitement hors-ETL des éléments chimiques minoritaires dans les atmosphères d'étoiles“
„Des soleils à la vie : où, quand, comment ?“
„Goutelas 2007 : Radioastronomie basses fréquences“
„L'Univers violent“
„Champs magnétiques stellaires“
„Ondes gravitationnelles et gravitation expérimentale“
„dynamique des corps célestes solaires et extrasolaires“

B (bon)

Ecole „La Rotation du Soleil et des Etoiles“
Ecole „Cosmologie et Particules“
Ecole „La Physique des Astroparticules“
Ecole „Interactions électrofaibles et théories unifiées“

C (à revoir)

Ecole „Etat de la recherche de la Société Mathématique de France“

D (non concernée)

Ecole „Théorie des Catégories et la Physique“

Demandes d'éméritat

Pour la première fois, l'avis de la Section est sollicité pour l'attribution de l'Eméritat aux chercheurs qui en font la demande. Le critère principal doit être le projet de recherche pour les cinq années à venir. Parmi les cinq demandes présentées, la section a émis quatre avis très favorables et un avis réservé.

Ces avis seront confrontés à ceux émanant du département lors de la réunion du Conseil Scientifique. L'avis de celui-ci est en général pris en compte par la direction de l'organisme.

Promotions des chercheurs de rang A

Passages DR2-DR1 :

Les candidats suivants ont été classés :

1. J.A. Sauvaud
2. R. Bacon
3. R. Ferlet
4. P. Drossart
5. R. Foy.

Un candidat (J-M. Ameury) était non interclassable en raison de son rôle de Directeur Adjoint Scientifique chargé de l'Astronomie à l'INSU et au département délégué „Planète et Univers“

Passage DR1-DRCE :

1. T. Encrenaz

Un candidat (D. Le Quéau) était non interclassable en raison de son rôle de Directeur de l'INSU et du département délégué „Planète et Univers“

Passage DRCE1-DRCE2 :

1. M. Guélin

Il est à noter qu'au vu de la surcharge exceptionnelle de l'ordre du jour de la Section 17 en 2006 (avec en particulier 5 auditions de candidats directeur), celle-ci a décidé de ne pas donner lecture des dossiers des candidats DR1 et DRCE devant les membres B et C, contrairement aux deux années précédentes. Les membres B et C tiennent à souligner leur attachement à cette procédure, confirmée comme devant constituer la règle pour la section 17.

Motion de la section 17 sur l'AERES.

L'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur comporte une section qui évalue les opérateurs (organismes, universités, programmes en particulier l'ANR) et une section qui évalue les unités, se substituant au CoNRS pour évaluer celles qui sont rattachées au CNRS. Un conseil entièrement nommé (24 membres) nomme des groupes qui nomment des experts qui vont faire les évaluations, selon un schéma qui rappelle la MSTP (mission du MEN en charge de l'évaluation des laboratoires à rattachement universitaire). L'objectif d'une évaluation de qualité pour l'ensemble des unités n'est pas contestable. Il avait été souligné lors des Etats-Généraux de la Recherche en 2004. L'AERES sous sa forme actuelle présente cependant des défauts rédhibitoires, en particulier l'absence totale de représentation des personnels de recherche, un fonctionnement non collégial et non contradictoire et la séparation de l'évaluation des chercheurs et de leur unité. Une motion proposée par la CPCN est donc soumise à débat puis adoptée par 19 voix pour et 1 abstention.

Suivi des personnels ITA

La section 17 décide la mise en place d'un petit groupe piloté par M. Armengaud pour suivre l'évolution des personnels sur les sites du TBL, Nançay et OHP et leur reclassement éventuel si les perspectives de dénationalisation de ces sites se confirment à l'horizon 2010-2012.